

Arrondissement
de Torcy

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TARD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUZ - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame FILLION .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Madame FILLION à Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

Ref : Police Municipale

Objet: Convention de partenariat entre la commune de Pontault-Combault et le collège Jean Moulin relative à l'organisation de mesures de responsabilisation

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU les décrets du 24 juin 2011 relatifs aux mesures de responsabilisation,

VU le projet de convention ci-annexé

CONSIDERANT le besoin identifié par la commune et les partenaires locaux de continuer à proposer un échelon supplémentaire dans l'échelle des sanctions sur le territoire de la commune et de limiter le temps d'errance des élèves exclus.

CONSIDERANT la volonté partagée de la commune et de ses partenaires de continuer à contractualiser la mise en œuvre de ce dispositif et de l'encadrer par une convention.

CONSIDERANT que suite au départ du Principal du Collège Jean Moulin en Juillet 2026, il convient de faire ratifier une nouvelle convention avec le nouveau chef d'établissement, pour assurer la continuité du dispositif.

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 15 septembre 2026,

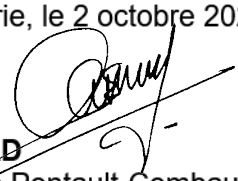
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE le maire à signer la convention ci-jointe, entre la commune de Pontault-Combault et le collège Jean Moulin, pour le renouvellement du dispositif « mesure de responsabilisation ».



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 2 octobre 2026


Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20261002-2026_09_28-16b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2026
Publication : 02/10/2026